



RECU le

25 JAN. 2024

POUR : CC

Conseil général

POSTULAT

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 1/2)

Auteur(s):

Pluriel/Plural – Jean-François Haas

Objet:

Transport des personnes âgées et à mobilité réduite dans la commune

Texte:

Plusieurs personnes âgées ou à mobilité réduite ont besoin d'être transportées (médecins, soins, accès aux services, achats). La commune de Marly a créé un service de transport gratuit pour elles : Marly mobile. (Voir site de la commune de Marly). Le groupe Pluriel demande au Conseil communal d'analyser le besoin et la faisabilité d'un tel service dans notre commune.

Signature(s):

J.-F. Haas

Développements?Ci-dessus: ☒Voir l'annexe: ☐**Cosignataire(s)?**Aucun: ☒Voir la liste: ☐**A remplir par le Secrétariat du Conseil général**

Date de dépôt:

20. 11. 23

N° d'ordre:

25. 01 2024

Date de transmission*:

26. 11. 23 (Cloud)

Date de détermination:

13. 12. 2023

Rapport sur l'étude du service de transport dans la commune de Courtepin

Introduction

Le 19 décembre 2023, le Conseil Général de la commune de Courtepin a accepté un postulat concernant la mise en place d'un service de transport local. Ce projet a été confié à la Commission Horizon, qui en est responsable, afin d'évaluer la pertinence de ce service pour la commune. Ce rapport présente l'état d'avancement de ce service expérimental, ainsi que les résultats obtenus durant le premier semestre d'essai (juillet à décembre 2024). Le postulat faisait référence à un service de transport proposé par la commune de Marly (voir règlement en annexe).

Contexte et objectifs du projet

Le service de transport a été conçu pour répondre aux besoins en mobilité des habitants de la commune, en particulier ceux qui rencontrent des difficultés à se déplacer. Les principaux bénéficiaires visés par ce service sont les retraités, mais le dispositif a également ouvert la possibilité aux personnes non retraitées ayant des besoins en mobilité.

Organisation et mise en place du service

L'essai a débuté en juillet 2024 avec des bénévoles retraités de la commune, qui utilisent leur propre véhicule pour assurer le transport des usagers. En contrepartie de leurs trajets, les bénévoles sont défrayés à hauteur de 70 centimes par kilomètre. Ce service est basé sur un contact direct entre les personnes ayant besoin du transport et les chauffeurs bénévoles, sans intermédiaire, ce qui permet une flexibilité dans l'organisation des trajets.

Bilan du premier semestre d'essai (juillet - décembre 2024)

Le bilan du premier semestre d'essai est plutôt réservé. En effet, la demande pour ce service est restée faible. L'une des raisons principales avancées pour expliquer cette faible utilisation est le manque de connaissance du service au sein de la population locale. Malgré des efforts pour promouvoir ce projet, l'information sur son existence semble encore insuffisante pour susciter une réelle demande.

Prolongation de l'essai et actions correctives

Face à ce bilan mitigé, les bénévoles ont accepté de prolonger l'essai jusqu'à l'été 2025, dans l'espoir d'augmenter l'utilisation du service. Afin de pallier le manque de visibilité, la Commission Horizon a pris des mesures pour relancer l'information auprès de la population. Un flyer séparé (annexe) a ainsi été diffusé lors de l'envoi du programme pour le premier semestre 2025, rappelant l'existence du service et incitant les habitants à en faire usage.

Conclusion et perspectives

Un bilan final sera réalisé après la seconde phase de test, qui se déroulera de janvier à juin 2025. Cette phase permettra de mesurer l'impact des actions de communication et d'évaluer la pérennité du service. Si la demande reste faible malgré ces efforts, il sera nécessaire de revoir les modalités de fonctionnement du service ou d'envisager d'autres solutions adaptées aux besoins de la population de Courtepin.

Une séance de coordination avec le service passe-partout du district du Lac sera initiée dans le courant du printemps afin de pouvoir trouver la meilleure solution possible pour notre commune.

Le service de transport proposé par les bénévoles reste une initiative importante pour la commune, et il conviendra de poursuivre les efforts pour en améliorer la visibilité et la fréquentation.



Service de transport sur la commune de Courtepin

Suite au concept Senior+, La commission Horizon a mis sur pied un essai de transport pour connaître les besoins sur notre commune. Afin de permettre aux personnes de se familiariser avec ce service, cet exercice se poursuivra jusqu'en juillet 2025.

Ce service s'adresse aux Aînés de notre commune.

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Rv médicaux, achats, poste, banque, coiffeur, déchetterie, cimetière, administrations, restaurants etc...

- Ceci afin évaluer les besoins dans notre commune.
- Ci-dessous une liste des chauffeurs par village, avec voiture privé à contacter.
- Les véhicules ne sont pas équipés pour les chaises roulantes.
- Le défraiement s'élève à CHF. 0.70 ct par Km depuis le domicile du chauffeur.
- Le montant correspondant à votre course sera perçu directement par le chauffeur.

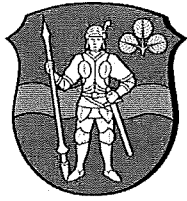
Nom – Prénom	Village	Téléphone
Fuhrer Erwin	Courtaman	079 503 18 81
Meyer Nicole	Courtaman	078 667 55 60
Meyer Peter	Courtaman	078 839 30 77
Tarmouti Margrit	Courtaman	079 432 51 26
Herren Christine	Villarepos	079 654 70 64
Bugnon Jean Daniel	Villarepos	079 690 58 21
Fontaine Marta	Villarepos	076 525 11 25
Fontaine Pierre-André	Villarepos	076 413 11 25
Margueron Philippe	Courtepin	079 231 51 36
Meuwly Josiane	Courtepin	078 622 39 03
Wampach Remy	Courtepin	078 622 39 03
Schöni Armin	Pensier	079 682 62 24
Charrière Michel	Pensier	079 285 08 57

Pour plus d'infos : Brulhart Fiorina 079 379 23 10

Selon les résultats, la commission Horizon ainsi que la commune prendront une décision sur la suite à donner à cet essai.

Pour la commune de Courtepin
La commission Horizon

Fiorina Brulhart - Marguerite Meyer - Marlyse Spiegel
Michel Bugnon - Mario Wüthrich



Commune de Marly

Règlement sur l'utilisation de la Marly Mobile

Article 1 But

La Marly Mobile est un service de taxi communal à la disposition des seniors et des habitant-e-s à mobilité réduite.

Article 2 Territoire

La Marly Mobile effectue des transports de personnes uniquement sur le territoire de la Commune de Marly.

Article 3 Horaires

La Marly Mobile circule aux jours et horaires suivants :

- du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- le vendredi et les veilles de fêtes de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Article 4 Priorité des transports

¹ Les transports sont planifiés selon les priorités suivantes :

1. pour des rendez-vous médicaux
2. pour des achats
3. pour des raisons administratives (banque, poste, administration, etc.)
4. pour toutes autres raisons (cimetière, coiffeur, restaurant, etc.)

² Les transports à destination de la déchetterie ne sont pas assurés par la Marly Mobile. A cette fin, d'autres services sont mis à disposition des habitant-e-s de la commune.

³ La Marly Mobile réalise des transports de personnes et des livraisons pour les services de l'administration communale.

Article 5 Réservation

Toute demande de transport est soumise à réservation préalable par téléphone auprès du Programme interservices de travail social communautaire (PITSC). Les prestations sont effectuées sous réserve des disponibilités et selon les priorités énoncées à l'article 4.

Article 6 Gratuité

Le service de la Marly Mobile est un service gratuit, une certaine souplesse dans les horaires doit être considérée par les utilisateurs-trices.

Article 7 Nombre de personnes transportées

Lors de transport de plusieurs personnes, le nombre maximum de personnes en plus du chauffeur est limité à 3.

Article 8 Limitations

En cas de forte demande, le nombre de courses par personne et par semaine peut être limité.

Article 9 Dispositions finales

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par le Conseil communal.

Adopté par le Conseil communal en séance du 27 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire

Christophe Maillard

Nicolas Gex